

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN CONTRAT POUR L'EAU, L'AGRICULTURE ET LE CLIMAT Le Grand Reims et l'agence de l'eau Seine-Normandie renouvellent leur engagement jusqu'en 2030

Ce jeudi 5 juin, à la La ferme des Monts Fournois à Ludes, au cœur de la Montagne de Reims, la communauté urbaine du Grand Reims et l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé un **nouveau contrat de territoire doté de 3,6 millions d'euros pour la période 2025-2030**. L'objectif est double : préserver une ressource précieuse pour tous et sécuriser durablement la qualité de l'eau potable, en s'appuyant sur les savoir-faire agricoles du territoire et en accompagnant l'évolution des pratiques avec des solutions concrètes, réalistes et adaptées aux enjeux environnementaux.

L'eau consommée chaque jour par les **300 000 habitants du Grand Reims** provient des nappes souterraines, aujourd'hui principalement fragilisées par l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais.

Sur les 42 captages du territoire – ces points de pompage de l'eau –, **28 sont classés sensibles et 16 prioritaires**. Dans certains cas, l'eau doit être traitée avant d'être distribuée.

Agir à la source, c'est intervenir en amont, directement sur les causes de pollution, plutôt que d'en corriger les effets. C'est le choix fait ici.

Une feuille de route en 10 priorités

Le contrat fixe une feuille de route claire, avec dix objectifs majeurs pour poursuivre et intensifier l'action menée sur le territoire.

Premier enjeu : poursuivre la couverture des captages à enjeu par des études d'aires d'alimentation de captages. L'objectif est ambitieux : **100 % des captages sensibles ou dégradés doivent disposer d'un diagnostic complet et d'un plan d'action associé**.

Le contrat prévoit également de soutenir la montée en puissance des pratiques agricoles favorables à l'eau.

À l'horizon 2030, 5 % de la surface agricole utile (SAU) du territoire devront être maintenus en agriculture biologique, et 8 % en cultures à bas niveau d'intrants. Douze réseaux de reliquats azotés seront animés, pour continuer à améliorer la gestion de l'azote au champ.

Un nouveau levier est introduit : les paiements pour services environnementaux (PSE). Le principe est de rémunérer les exploitants pour les bénéfices environnementaux générés par leurs pratiques : maintien de haies, couverture végétale, absence de traitement, etc. Une étude de préfiguration est prévue afin de structurer ce dispositif localement.

Le contrat comprend aussi une **stratégie foncière**, avec pour ambition de mieux maîtriser les usages des terres situées dans les zones sensibles.

L'agence de l'eau
Seine-Normandie
peut financer
**jusqu'à 80% des
dépenses éligibles**
dans le cadre de
ses contrats de
territoire

À cela s'ajoute la mise en œuvre de **plans d'action traitant de thématiques comme les espèces exotiques envahissantes ou les dépôts sauvages**, qui peuvent avoir des effets directs sur la qualité des eaux.

La sensibilisation restera un axe fort. **Deux ateliers participatifs seront organisés chaque année**, à destination des élus, des exploitants et des partenaires, pour favoriser l'échange, la compréhension mutuelle et l'appropriation des enjeux.

La sobriété en eau fait également son entrée dans le contrat, avec le lancement d'une stratégie spécifique. Objectif : aider les usagers du territoire, publics comme privés, à réduire leurs consommations et à mieux s'adapter aux périodes de sécheresse.

Le suivi des pressions sur les milieux sera renforcé pour ajuster les actions en fonction des évolutions observées. En parallèle, le contrôle du respect des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) sur les captages sera systématisé.

Enfin, le contrat prévoit d'**intégrer la question de la ressource en eau dans toutes les politiques locales du Grand Reims** : urbanisme, alimentation, climat, développement agricole. L'eau ne doit plus être un sujet à part. Elle doit irriguer toutes les décisions structurantes du territoire.

Une alliance technique et politique

Depuis 2017, une mission de quatre agents à temps plein assure l'animation et le lien de proximité avec les agriculteurs, collectivités et partenaires.

« Ce contrat est un outil très concret. Il permet d'aligner les volontés politiques, les moyens financiers et les pratiques de terrain. C'est ainsi qu'on obtient des résultats durables » a souligné **Jean-Christophe Inglard, directeur territorial Vallée de la Marne de l'agence de l'eau Seine-Normandie.**

Ce nouveau contrat intègre près de 50 % des actions du PAOT Marne (programme d'actions opérationnelles territorialisées) et s'articule avec le SAGE Aisne Vesle Suipe. Il est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus structurants du territoire.

La protection de l'eau ne passe pas par des méthodes curatives, de traitement en usine. Elle se met en œuvre dans les champs, avec les politiques publiques et les dynamiques locales. Le Grand Reims et l'agence de l'eau Seine-Normandie s'y engagent ensemble, avec ambition et pragmatisme.

Un contrat bâti sur l'expérience

Le précédent contrat, mené entre 2019 et 2024, a permis de structurer une action territoriale ambitieuse et efficace pour la protection de la ressource en eau. Sur cette période, **quatorze études d'aires d'alimentation de captages (AAC) ont été finalisées, apportant une connaissance fine des zones de vulnérabilité. 22 plans d'action ont été engagés dans la foulée**, traduisant ces diagnostics en interventions concrètes sur le terrain.

Au-delà des études, le contrat a mobilisé largement les acteurs locaux. En cinq ans, **195 animations ont été organisées** : réunions techniques, visites de terrain, démonstrations et ont permis de sensibiliser près de **2 700 participants**, parmi lesquels de nombreux agriculteurs, élus et partenaires techniques. **9 réseaux de suivi de l'azote ont été mis en place, mobilisant 95 exploitations agricoles sur près de 4 000 hectares pour mieux ajuster les apports et limiter les pertes vers les nappes.**

Parallèlement, les efforts se sont portés sur le soutien aux changements de pratiques.

270 dossiers d'agroéquipements ont été accompagnés pour aider les exploitants à s'équiper en matériel alternatif aux produits phytosanitaires. Et plus de 500 hectares de surfaces agricoles ont été convertis à l'agriculture biologique, grâce à un appui ciblé, des animations dédiées et des partenariats avec les filières locales.

Ce programme a bénéficié d'un soutien financier important de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour accompagner les actions d'animation, d'équipement et de transition agricole sur le territoire.

Ces résultats témoignent de la capacité du territoire à construire des réponses collectives et opérationnelles aux enjeux de l'eau, en conjuguant expertise technique, animation de proximité et engagement des acteurs.

À LUDES, UNE EXPLOITATION EXEMPLAIRE

La signature s'est tenue à **la ferme des Monts Fournois, chez Damien Blondel**. Sur ses 224 hectares entièrement situés en zone de captages, cet agriculteur engagé pratique depuis plus de dix ans une agriculture biologique exigeante : rotation longue de 17 cultures, robot de désherbage mécanique, haies plantées, pratiques à bas intrants. Il développe aujourd'hui un poulailler bio de 24 000 poules pour renforcer l'autonomie fertilisante de la ferme.

« C'est cette agriculture qui permet de protéger l'eau durablement. Ici, on voit que c'est possible, que c'est rentable, et que ça donne du sens »

a salué Francis Blin,
vice-président du Grand
Reims, délégué à l'eau.

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substance toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins, et des zones humides. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr



Le Grand Reims : garantir une eau potable de qualité pour tous

La communauté urbaine du Grand Reims est une intercommunalité regroupant 143 communes, assurant la gestion de l'eau potable pour près de 300 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2017, elle est responsable de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable sur son territoire .

Le Grand Reims gère plus de 40 captages qui puisent l'eau dans la nappe phréatique, assurant ainsi l'approvisionnement en eau potable de ses habitants . La collectivité veille à la qualité de l'eau distribuée, avec un taux de conformité microbiologique de 100% en 2020 .

Consciente des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, le Grand Reims mène des actions de protection des captages et de sensibilisation des usagers.

eau.grandreims.fr

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

Communauté urbaine
Grand Reims
Anne ILLICETO
anne.illiceto@grandreims.fr
06 14 26 68 61

